

## VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 5 décembre 2023.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BENOÎT Jean-François

#### **Délibération n°2023-116**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 – Absents : 4 – Pouvoirs : 4

#### **AFFAIRES FINANCIERES BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le budget primitif 2023 a été voté par le Conseil municipal le 13 mars 2023 et le budget supplémentaire le 26 juin 2023. La présente décision modificative n°2 prévoit des ajustements pour les prévisions budgétaires 2023. Il s'agit de nouvelles informations reçues depuis le budget supplémentaire et de modification par rapport à l'exécution du budget.

La décision modificative concerne uniquement le budget principal, aucun des budgets annexes n'est modifié. La décision modificative présente les équilibres suivants :

<i>DM2 2023</i>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Budget principal	42 K€	- 765 K€	- 723 K€
<b>TOTAL</b>	<b>42 K€</b>	<b>- 765 K€</b>	<b>- 723 K€</b>

Considérant la maquette budgétaire, transmise aux conseillers municipaux,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 2023, telle qu'elle est présentée dans la note ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 8 - M. de SALLIER DUPIN. Mmes GOASTER. MERIAN. MM. GUYMARD. MEGRET. BERNU. Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK.**

**Abstention : 2 – Mmes JEGU. LAVENU DE NAVERAN**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**19 DEC. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**19 DEC. 2023**

De la publication le



# BUDGET 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Conseil municipal du 11 décembre 2023



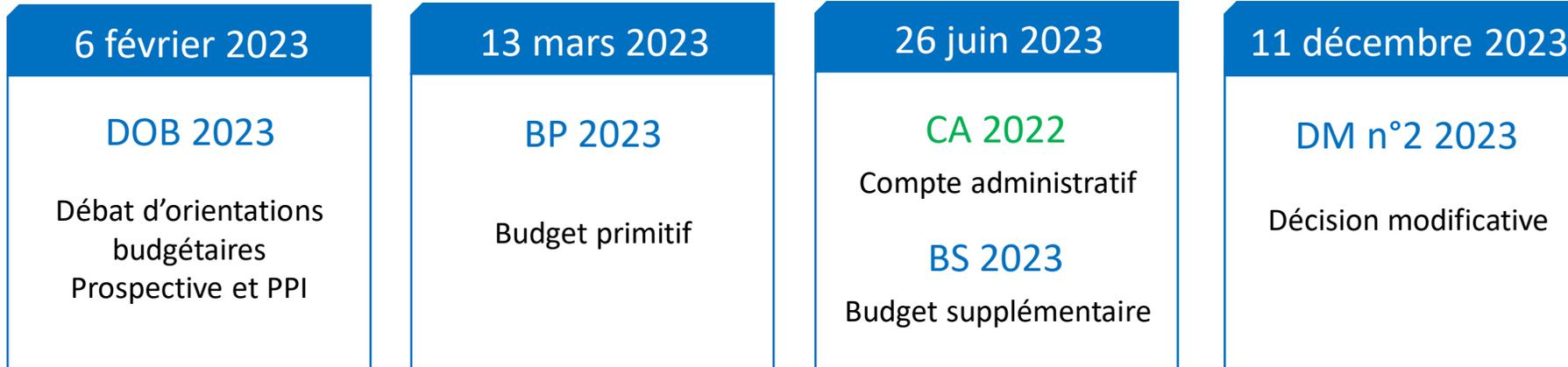
**Lamballe-Armor**  
en Penthièvre

# 1. CALENDRIER ET OBJET DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2



Lamballe-Armor  
en Penthièvre

# CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2023



Seul le budget principal est concerné par cette décision modificative n°2.

## 2. LE BUDGET PRINCIPAL



Lamballe-Armor  
en Penthievre

# BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement en hausse de 42 K€

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
013	Atténuations de charges	250 K€	-	-	250 K€
70	Produits des services	1 375 K€	5 K€	- 30 K€	1 350 K€
73	Impôts et taxes	278 K€	-	3 K€	281 K€
731	Fiscalité locale	12 162 K€	- 146 K€	26 K€	12 042 K€
74	Dotations et subventions	5 205 K€	- 95 K€	41 K€	5 151 K€
75	Autres produits de gestion courante	310 K€	- 9 K€	3 K€	304 K€
76	Produits financiers	10 K€	-	-	10 K€
77	Produits exceptionnels	10 K€	-	-	10 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	95 K€	-	-	95 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	499 K€	-	499 K€
<b>Total</b>		<b>19 695 K€</b>	<b>254 K€</b>	<b>42 K€</b>	<b>19 991 K€</b>

# BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Produit des services : - 30 K€

- Les recettes sur la billetterie du Quai des Rêves sont moins importantes que prévues au budget initialement

## ✓ Impôts et taxes : + 29 K€

- Reversement d'IFER éolien plus important que prévu : + 43 K€
- FPIC : - 40 K€. Cette répartition correspond à la répartition dérogatoire libre retenue dans le cadre du pacte financier et fiscal avec LTM. Le produit du FPIC diminue car l'enveloppe a baissé en 2024 pour l'ensemble intercommunal de LTM et des 38 communes par rapport à l'année dernière
- Plusieurs ajustements : + 26 K€ (taxe sur les pylônes électriques, taxe sur les déchets stockés, taxe sur les terrains devenus constructibles, quelques rôles supplémentaires de fiscalité connus à ce jour)
- Pas de nouvelles évolutions quant au produit des droits de mutation à titre onéreux

## ✓ Subventions : + 40,5 K€

- + 6,5 K€ pour le projet « vivre hors des murs » pour l'école Mathurin Méheut (Rectorat)
- + 34 K€ pour le fonctionnement de l'espace France Service (Etat via le FNADT)

## ✓ Autres produits de gestion courante : + 2,5 K€

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 42 K€

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	6 020 K€	102 K€	- 30 K€	6 092 K€
012	Charges de personnel	8 290 K€	-	-	8 290 K€
014	Atténuations de produits	1 120 K€	50 K€	- 5 K€	1 165 K€
65	Autres charges de gestion courante	1 375 K€	- 69 K€	- 3 K€	1 303 K€
66	Charges financières	460 K€	-	- 40 K€	420 K€
67	Charges exceptionnelles	20 K€	-	-	20 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	980 K€	-	120 K€	1 100 K€
023	Autofinancement complémentaire	1 430 K€	171 K€	-	1 601 K€
<b>Total</b>		<b>19 695 K€</b>	<b>254 K€</b>	<b>42 K€</b>	<b>19 991 K€</b>

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Charges à caractère général : - 30 K€

- Achat de repas au GIP restauration du Penthièvre : - 44,6 K€. Cela correspond à une diminution du nombre de repas livrés dans les écoles
- Etude centralité : + 3 K€
- Entretien et mise en sécurité du skate-park près de l'ancienne piscine : + 9,4 K€ (non prévu au budget initialement)
- Quelques ajustements

## ✓ Reversements de fiscalité : - 5 K€

- Prélèvement au titre de la Loi SRU : + 35 K€
- Reversement de taxe foncière à LTM dans le cadre du pacte financier et fiscal : - 25 K€
- Dégrèvement fiscaux : - 15 K€

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Autres charges de gestion courante : - 3 K€

- Subvention au CCAS : - 30 K€. Le CCAS ne présente plus de besoin de financement en 2023. L'excédent d'investissement du CCAS a pu être repris en fonctionnement en 2023. Il est bien précisé que les dépenses et les projets du CCAS ne sont pas diminués. Ils sont juste financés par la reprise de l'excédent antérieur et non plus par la subvention de la Ville.
- Quelques dépenses en hausse comme des pénalités Urssaf ou des droits d'auteur non prévus au budget sur ce chapitre initialement

## ✓ Charges financières : - 40 K€

- Impact de la hausse de taux moins forte que la prévision initiale au budget

## ✓ Amortissements : + 120 K€

- Effet de la mise en place du prorata temporis et de l'intégration comptable de plusieurs travaux en cours

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement en diminution de 765 K€

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	368 K€	141 K€	-	- 207 K€	302 K€
204	Subventions d'équipement	1 804 K€	382 K€	580 K€	- 420 K€	2 346 K€
21	Immobilisations corporelles	3 028 K€	463 K€	212 K€	- 438 K€	3 266 K€
23	Immobilisations en cours	3 159 K€	1 637 K€	95 K€	300 K€	5 192 K€
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 K€	-	1 K€	-	81 K€
27	Autres immobilisations financières	1 K€	-	-	-	1 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	2 255 K€	-	-	-	2 255 K€
040	Opérations d'ordre entre section	95 K€	-	-	-	95 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	2 359 K€	-	2 359 K€
<b>Total</b>		<b>11 490 K€</b>	<b>2 624 K€</b>	<b>3 248 K€</b>	<b>- 765 K€</b>	<b>16 597 K€</b>

La DM2 prévoit une diminution des inscriptions et des transferts de crédits entre les chapitres des dépenses d'équipement : immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles et immobilisations en cours.

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✓ La programmation de certaines opérations a été décalée à l'année 2024 :
  - 1 386,8 K€
    - Travaux de voirie et réseaux (dont Rue de Dinard) : - 829,2 K€
    - Etudes urbaines, planification : - 145,4 K€
    - Travaux dans les églises (St Martin, Meslin) : - 116 K€
    - Sanitaires autonettoyants : - 70,7 K€
    - Travaux dans les écoles (La Poterie, Beaulieu, Lavergne) : - 57,5 K€
    - Travaux centre technique : - 50 K€
    - Etude parc de la Collégiale : - 30 K€
    - Travaux schéma directeur cyclable : - 28 K€
    - Rénovation de la salle municipale de Lamballe : - 25,4 K€
    - Plan d'eau de la Ville Gaudu : - 20 K€
    - Travaux équipements sportifs : - 14,6 K€

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✓ Des opérations nécessitant des crédits supplémentaires : + 955,3 K€
  - Travaux d'aménagement « Rives du Gouessant » : + 362,3 K€
  - Travaux de voirie urbaine et rurale (Parking des Tanneurs, cheminement piétonnier) : + 290,2 K€
  - Travaux de requalification des accès au littoral (Vauglin, Saint-Maurice) : + 171,9 K€
  - Aménagements Espace des Augustins : + 40 K€
  - Travaux orgue église St Jean : + 36,1 K€
  - Travaux de réaménagement du jardin public : + 30 K€ (phase 2)
  - Réfection de joints à la Collégiale Notre Dame : + 12 K€
  - Rénovation énergétique Hôtel de Ville : + 7 K€
  - Equipements sportifs bourg de Morieux : + 4,5 K€
  - Menuiserie école Joseph Gesbert : + 1,3 K€

# BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✓ Des programmes ont pu être diminués : - 327,2 K€
  - Travaux de réhabilitation « Maison des Syndicats » : - 82,2 K€
  - Restauration clocher église Saint Jean : - 80,5 K€
  - Travaux de voirie urbaine et rurale : - 59,6 K€
  - Travaux de requalification des accès au littoral (Port Morvan) : - 38,6 K€
  - Travaux salle municipale de la Poterie : - 17 K€
  - Travaux de requalification du site « Lande du Gras Meslin » : - 15,1 K€
  - Etude gymnase La Poterie : - 10 K€
  - Travaux divers de gros entretien : - 7 K€
  - Aménagements divers cimetières : - 6 K€
  - Remplacement véhicule : - 6 K€
  - Travaux de sécurisation « Hôtel Poulain de Mauny » : - 4,2 K€
  - Travaux mairie de Meslin : - 1 K€

# BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement en diminution de 765 K€

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	1 000 K€	-	-	- 170 K€	830 K€
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	2 641 K€	-	2 641 K€
024	Produits des cessions	80 K€	-	-	-	80 K€
13	Subventions d'investissement	2 607 K€	842 K€	-	- 134 K€	3 315 K€
27	Autres immobilisations financières	4 K€	-	-	-	4 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	4 690 K€	1 500 K€	717 K€	- 581 K€	6 326 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	980 K€	-	-	120 K€	1 100 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
021	Autofinancement complémentaire	1 430 K€	-	171 K€	-	1 601 K€
<b>Total</b>		<b>11 490 K€</b>	<b>2 342 K€</b>	<b>3 530 K€</b>	<b>- 765 K€</b>	<b>16 597 K€</b>

La DM2 prévoit des ajustements d'inscription de recettes nouvelles pour les subventions d'équipements, pour le fonds de compensation de la TVA et des opérations d'ordre.

# BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- ✓ Ajustement des subventions d'équipement, il s'agit de nouveaux arrêtés de notification reçus depuis le vote du BS : - 133,4 K€
  - Aide à la relance de la construction durable : + 25,7 K€ (Etat, notification reçue après le budget supplémentaire)
  - Equipements scolaires : + 10 K€ (subv Etat-sécurisation école de Planguenoual)
  - Schéma Directeur pluvial : - 18 K€ (pas d'attribution de l'agence de l'eau contrairement à la prévision)
  - Quai des Rêves : - 24 K€ (pas d'attribution de la Région contrairement à la prévision)
  - Patrimoine religieux : - 30,5 K€ (subv DRAC-ajustement travaux à la baisse)
  - Ajustements PUP (projet urbain partenarial) : - 46,6 K€
  - Etude requalification ex-collège Gustave Tery : - 50 K€ (subv CD22-arrêté non reçu)
- ✓ Un ajustement du FCTVA pour – 170 K€ (travaux moindres)
- ✓ Un ajustement de la dotation d'amortissement lié aux intégrations et au prorata temporis pour 120 K€
- ✓ Enfin, le recours prévisionnel à l'emprunt est diminué de 581 K€